

LE PUBLICISTE.

DECADI 10 Frimaire, an VII.

30 novembre, 1794



Etat des bâtimens de guerre français dans le vieux port d'Alexandrie et dans le Nil. — Affection de l'empereur de Russie pour la fille de Louis XVI. — Mécontentement d'un grand nombre d'habitans du ci-devant pays vénitien. — Refus de l'empereur de signer un nouveau traité de subsides avec l'Angleterre. — Jugement du conseil de guerre de la 17^e. division militaire, qui condamne à la peine de mort plusieurs voleurs avec effraction.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 36 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux souscripteurs sans augmentation de prix, dans des demi-feuilles qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour les remplir.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moulins, n^o. 423, butte des Moulins, à Paris.

TURQUIE.

De Constantiople, le 4 brumaire.

Catar-Pacha, gouverneur de Damas, a été nommé craskier (commandant en chef) de l'armée destinée à agir contre celle de Buonaparte. Suivant les derniers avis, le rassemblement des troupes en Syrie étoit considérable. Elles ont dû se mettre en marche au commencement de ce mois.

Il est entré successivement à Boyoukdere une corvette, un brick & un vaisseau de transport russes; ils y ont jeté l'ancre, vraisemblablement pour attendre la seconde division de Sebastopole, qui doit augmenter dans la Méditerranée les forces navales de l'amiral Uschakow.

L'escadre ottomane & russe a relâché quelques jours à cette place pour ses approvisionnemens. Deux frégates russes ont été détachées avec 6 voiles turques, 10 chaloupes canonnières & bombardes, pour cingler vers Alexandrie. On a reçu depuis l'avis que l'escadre combinée avoit été signalée dans les eaux de Milo.

Les forces que les Français ont encore dans le vieux port d'Alexandrie, sont: les vaisseaux de ligne le *Causse* & le *Dubois*, de 64 et 56 can.; les frégates la *Junon*, le *Cancre*, le *Muiron*, de 40 can.; le *Alceste*, la *Courageuse*, la *Manne*, le *Leoben*, de 36, & le *Montenotte*, de 34; les bricks le *Rivoli*, la *Salamine*, le *Alerte*; les bombardes la *Portugaise*, le *Oranger*, le *Aglaë*; les avisos la *Foudre*, la *Nécessaire*, le *Chasseur*, le *Indépendant*, le *Vif*, le *Chien de chasse*; et la galère la *Victoire*. Total des équipages, 4953 hommes.

La flottille du Nil, sous les ordres du contre-amiral Perron, est composée du chebec le *Crif*, du demi-chebec la *Revanche*, des avisos la *Capricieuse*, le *Sans-Quartier*, le *Chasseur*, le *Etoile*, le *Eclair*; des demi-galères la *Coquette*, le *Amoureux*; & des chaloupes canonnières le *Helene*, la *Victoire* & le *Espérance*.

Ces diverses forces sont bloquées par la division du commandeur Hood, qui a devant Alexandrie les vaisseaux le *Zèle*

de 74 canons, le *Goliath* de 78, le *Switsure* de 74; les frégates le *Alcmene*, le *Emeraude* & la *Bonne Citoyenne*. Devant Daniette se trouvent un vaisseau de ligne, deux frégates, le chebec la *Fortune*, & les avisos la *Torride* & le *Léger*. Ces trois derniers bâtimens ont été pris par sir Hood: le *Léger* l'a été récemment; il venoit de Toulon.

L'envoyé de Russie continue d'avoir tous les deux jours des conférences avec les ministres de la Porte.

(Extrait du journal de Francfort.)

ITALIE.

D'Ancone, le 19 brumaire.

Les commissaires du consulat & le trésorier français ont exigé sur-le-champ le paiement total du prêt forcé qu'on ne devoit d'abord payer qu'en quatre termes. Plusieurs propriétaires n'ayant pas fourni leur contingent, ont été arrêtés. — Il y a un second prêt forcé qui comprend tous ceux qui ont de trois cents jusqu'à trois mille écus de rentes. On paiera le tiers de son revenu en quatre mois. Outre ces prêts forcés, il y a une contribution de deux pour cent sur la valeur des terrains.

La barque courrière, dite la *Cisalpine*, arrivée depuis peu d'Alexandrie, d'où elle apporte les nouvelles les plus satisfaisantes de l'armée française, a vu dans son passage l'escadre russe composée de neuf vaisseaux. Elle paroissoit se diriger vers Malte.

On a achevé les ouvrages destinés à mettre notre place dans le meilleur état de défense.

Quelques bâtimens nous ont rapporté avoir vu une escadre anglaise près des côtes de Dalmatie. On craint qu'elle n'eût pour objet une attaque contre Corfou. Nous avons dans notre port trois vaisseaux qui mettront incessamment à la voile pour porter des munitions & des vivres dans cette isle.

Les départemens du Metaure & du Tronto ont été mis en état de siège. Les troupes qui arrivent marchent à grandes journées vers les frontières du royaume de Naples.

De Ferrare, le 24 brumaire.

A Venise, beaucoup de personnes desireroient la guerre, dans l'espoir de se soustraire au joug autrichien, & on y seroit en conséquence qu'elle aura lieu. La garnison de la ville a reçu ordre de se tenir prête à s'embarquer pour le royaume de Naples. On assure qu'à Vérone il y a eu une rixe violente entre les troupes autrichiennes & les habitans.

Le nombre des mécontents croît chaque jour dans les ci-devant états vénitiens. On y regrette hautement l'ancien ordre de choses. Il y a aussi un parti qui desireroit la réunion à la république cisalpine.

De Parme, le 24 brumaire.

Le passage des troupes françaises est continué. Ces jours derniers, deux demi-brigades ont traversé notre ville avec le général Championnet qui se rend en diligence à Ancône. On fait par-tout de grandes provisions de viande salée, & d'autres vivres. On paie tout argent comptant.

Il y a ici un agent des finances, chargé d'emprunter 4 à 500 mille francs, en donnant en échange des actions sur les terres de la Mesola dans le Ferrarois.

Il est arrivé aujourd'hui 80 charriots de munitions, avec 300 hommes & 400 mulets pour l'armée de Rome.

De Gènes, le 26 brumaire.

On prétend que la république française a demandé au grand-duc de Toscane la somme de 1,500,000 fr. à titre de prêt; mais ce n'est peut-être là qu'un vain bruit que l'on répand pour faire supposer entre les deux gouvernemens une mésintelligence qui n'existe pas.

Le courrier toscan, venant de Venise, a été arrêté, & sa malle a été saisie.

Le général Lapoype a exprimé le désir d'avoir le commandement en chef de toutes les troupes de la Ligurie. Notre directoire lui a répondu que la constitution ne le permettoit pas. Il a trente mille francs pour sa table, comme son prédécesseur; au lieu de soixante mille qu'il avoit demandé à notre gouvernement.

R U S S I E.

De Pétersbourg, le 6 brumaire.

L'inconstance & l'incertitude semblent présider aux sentimens même les plus prononcés de Paul I^{er}. A présent c'est la fille de Louis XVI qu'il affectionne. Il n'en parle plus qu'avec enthousiasme; il l'appelle *sa fille*: il veut la loger dans son palais! il doit la faire servir de modèle à toutes les femmes de sa cour; & si ces sentimens ne sont pas changés quand elle arrivera, on ne voit pas trop comment on fera pour lui exprimer tout ce qu'elle inspire. D'ici-là, on s'occupe de son époux. On parle de lui donner pour apanage le gouvernement de l'Estonie, & d'établir sa capitale à Riga, dans le voisinage de son oncle. C'est sans doute pour rendre moins dangereuses ces concessions, qu'on a destitué la plupart des Français qui se trouvoient ici à la tête de divers régimens, ou sur nos escadres.

La défaite des turcs par Passwan-Oglou fait ici beaucoup de sensation. On craint ce rebelle, parce qu'on croit que son existence tient à une conjuration d'une très-grande étendue. On négocie en ce moment les moyens de se délivrer de l'importunité de ses armes. Le bruit couroit ces jours derniers, que notre cour étoit mécontente des certains cabinets qui ne mordent pas à l'appas de la guerre.

Les gens qui ne sont pas encore accoutumés aux prodiges du 18^e siècle, regardent comme chose extraordinaire, qu'un prince schismatique grec se déclare le *directeur de l'ordre de Malte catholique romain*. C'est ce que vient de faire notre empereur.

A L L E M A G N E.

De Lindau, le 24 frimaire.

On fait à Bregentz & à Coire des préparatifs pour la réception de l'archiduc Charles, qui amène avec lui le général Hotze. Ce dernier doit prendre le commandement des troupes dans le pays des Grisons; & le général Bellegarde ira visiter avec l'archiduc tout le cordon de troupes jusqu'aux frontières d'Italie.

Il arrive tous les jours de la Bavière plusieurs divisions de troupes, tandis que les cinq régimens wallons, Wurtemberg, Beaulieu, Murray, Clairfayt & Ligne, avec leurs grenadiers, marchent vers le Tyrol.

Le canton de Bâle a fourni 1850 jeunes gens de la réquisition; et la ville de Zurich seule plus de 400.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 20 brumaire.

Notre ministère ne redoute rien tant qu'une paix continentale qui laisseroit la Grande-Bretagne seule, ayant à lutter contre l'énorme puissance de la république française. Aussi redouble-t-il d'intrigues & d'activité pour réunir de nouveau toutes les puissances contre la France. Cependant ses efforts n'ont pas un succès aussi sûr & aussi rapide qu'il l'avoit espéré. Il n'a encore pu s'emparer fortement que de la Russie & de la Porte. Un article secret du nouveau traité avec la Russie, dit que cette cour fera marcher une armée au secours de l'empereur moyennant un subside, mais ce subside ne doit être payé qu'au moment où les troupes russes seront sur les terres autrichiennes.

Pitt négocioit en même-tems avec M. de Stahrenberg ambassadeur de la cour de Vienne ici, pour un nouvel emprunt fait à cette cour. Il y avoit eu en conséquence un traité arrêté & signé par M. de Stahrenberg; mais l'empereur ayant reçu la copie officielle, a refusé de le ratifier. Il a déclaré qu'un tel traité, fait pendant qu'il est encore en négociation avec la France, seroit regardé par elle comme équivalent à une déclaration de guerre. Ce fait & plusieurs autres semblent prouver que l'Autriche n'est pas encore beaucoup près, résolue à reprendre les hostilités. Les leuteurs que ce cabinet a mises jusqu'ici dans la négociation de la paix, tenoient peut-être en partie à l'espérance que les cours coalisées avoient conservée d'entraîner le cabinet de Berlin dans leur ligue; mais elles s'aperçoivent elles-mêmes que le roi de Prusse est trop sage pour aller compromettre dans une guerre incertaine la tranquillité & peut-être l'existence de son empire, & renoncer aux avantages certains qu'il trouve dans la neutralité.

A la première nouvelle de la victoire de Nelson, le roi de Naples a écrit une lettre de félicitation à la comtesse douairière de Spencer. Elle la prie de faire son compliment à son fils sur l'habileté avec laquelle il dirige les affaires de la marine. Mais comme ce n'étoit-là qu'un grand oratoire à ce qui intéressoit réellement sa majesté, elle ajoute: *Les braves anglais ont sauvé l'Italie*. Des copies de cette lettre circulent à Londres, dit le *London Chronicle*.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S.

De Strasbourg, le 7 frimaire.

La marche des troupes détachées des armées de Mayence & d'Angleterre pour se rendre en Suisse & en Italie continue par notre département. Nous voyons aussi arriver les conscrits de la première classe de plusieurs départements, qui, par ordre du ministre de la guerre, doivent être incorporés ici.

Le général Jourdan est attendu ici dans quelques jours. Il se rendra en Suisse où il va visiter tout le cordon de troupes françaises, tiré sur les frontières du Tyrol.

Le général Bernadotte prend le commandement de toutes les troupes stationnées sur le Bas-Rhin.

Malgré tous les mouvemens guerriers, on espère en

Le maintien de la paix continentale. Des lettres de Rastadt assurent, que la bonne harmonie entre la France & l'Autriche sera rétablie sous peu. On annonce même, que quelques points importants sur lesquels on étoit en contestation, sont déjà arrangés. Quoi qu'il en soit, il est certain que nos ministres à Rastadt paroissent depuis une quinzaine de jours dans une meilleure harmonie avec les envoyés autrichiens.

Le baron de Waitz, envoyé du landgrave de Cassel à Rastadt, le même qui a conclu, en son nom, sa paix particulière avec la France, a repris à Cassel sa fonction de ministre d'état : il y joue un grand rôle. Il est très-porté pour une union étroite entre son pays & la France. Le citoyen Rivals, notre envoyé à Cassel, y est toujours fort bien accueilli.

L'armée russe ; qu'on porte seulement aujourd'hui à 50,000 hommes ; commandée par le prince Ferdinand de Wurtemberg, beau-frère de Paul I^{er}, a déjà passé par Lublin. Un autre corps russe s'assemble, dit-on, en Lithuanie pour observer les mouvemens de l'armée prussienne dans la Prusse-Orientale, au cas que l'autre corps d'armée entre en campagne.

DE PARIS, le 9 frimaire.

Les factions sont bien aveugles & bien insensées, puisqu'elles choisissent, pour s'agiter, le moment même où le directoire n'a qu'à parler pour les écraser de sa toute-puissance. On annonce cependant de leur part de nouveaux complots. Le royalisme si souvent vaincu & si sûr de l'être toujours, ose encore une fois se coaliser avec l'anarchie pour étourdir le gouvernement & déchirer la république.

L'Ami des Loix déclare que des agens contre-révolutionnaires chargés d'organiser de nouvelles associations semblables à celle dont le 16 fructidor a délivré la France, parcourent en ce moment tous les départemens, & que la commune d'Escalquens, département de la Haute-Garonne, étoit l'un des foyers de ces contre-révolutionnaires.

Le plan de ces nouveaux conspirateurs embrasse toutes les parties de la république, excepté deux départemens. Ils ont des commissaires dans chaque canton. Ces commissaires forment la liste des individus qu'ils font recevoir dans l'association. Chaque récipiendaire prend ou reçoit un nom de guerre, afin que, si les listes étoient saisies, on ne pût reconnoître personne.

Lorsque l'on est immatriculé, on reçoit le mot d'ordre ; & on connoît le motif de l' enrôlement. Alors on prête divers sermens, entr'autres celui de ne point agir sans ordre, et avant que Paris ne se soit emparé du gouvernement.

On ajoute qu'il y a à Paris un grand nombre de ces conspirateurs ; mais que le gouvernement veille & que sa justice ne tardera pas à s'appesantir sur les coupables.

La même feuille assure que le parti anarchique a aussi ses compagnies secrètes. Dans ce nombre elle place le Cercle constitutionnel de Nantes. Elle accuse cette réunion d'avoir envoyé à Paris deux de ses membres nommés Mariot aîné, & Berthaut, membre du fameux comité révolutionnaire de cette ville, dont la mission seroit de consulter ici les chefs de la faction démagogique, & de se concerter avec eux pour les élections de germinal prochain.

— Le théâtre du Vaudeville a été fermé avant-hier soir ; tous ceux qui se trouvoient sans carte de sûreté ou sans passe-port, ont été arrêtés & conduits au bureau central.

— Dans la séance du 8 de ce mois, le jury d'accusation du département de la Seine, a déclaré qu'il y avoit lieu

à accusation contre Julien Tolosé, administrateur de la Compagnie du pacte social, sur la plainte en falsification d'un livre de caisse, portée contre lui, le 6 germinal dernier. Il avoit été mis en arrestation, dès le 25 thermidor.

— Le premier conseil de guerre de la dix-septième division militaire a condamné à la peine de mort le nommé Vivrière, carabinier à cheval, convaincu de vol avec effraction.

Le second conseil a, par jugement du même jour, condamné à la même peine, pour vol avec violence & attroupelement, les nommés Lechams, Damer & Laurent, tous les trois, & le premier particulièrement, renommés par leurs brigandages.

Une jeune femme, complice de ces scélérats, a été condamnée à trois ans de détention.

— Le directoire a pris, en date du 5 frimaire, un arrêté qui charge les receveurs de l'enregistrement de la perception des droits établis par l'article 62 du titre 4 de la loi du 9 vendémiaire an 6, sur le régime hypothécaire.

— La malle de Bordeaux a été arrêtée, dans la nuit du 2 au 3 de ce mois, entre Tours & Amboise, par quatre individus armés de fusils ; ils ont fait descendre le conducteur & un voyageur qu'il avoit avec lui. Ils ont sommé le premier de leur déclarer si la malle contenoit des fonds appartenant au gouvernement. Sur sa déclaration que la malle n'en contenoit aucun, ils se sont retirés sans lui faire aucun mal.

— La commission militaire de Saint-Lô, vient de condamner à la déportation un émigré nommé Leforesier.

— La trahison vient de livrer aux Anglais le Port-Mahon, dans l'isle de Minorque, dont les Espagnols étoient restés possesseurs par le traité de paix de 1763. Les Anglais se sont présentés devant cette place avec trois mille hommes seulement, & ils ont trouvé des auxiliaires dans les nombreux émigrés français qui y avoient établi leur résidence.

— On vous écrit de Carrouge que ce n'est pas seulement à Londres qu'existe la fureur des paris sur les évènements politiques ; que cet usage s'est aussi introduit dans le Mont-Blanc ; qu'il y a dans ce département beaucoup de paris ouverts sur le succès de nos tentatives en Irlande.

— Si on en croit des lettres de Trieste, l'amiral Nelson étoit attendu dans cette ville, peut-être pour y embarquer des troupes autrichiennes, que l'on dit être destinées pour Naples. Son passage à Hambourg, pour retourner en Angleterre, étoit, comme nous l'avions prévu & annoncé, une fable sans vraisemblance.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 9 frimaire.

Après la lecture du procès-verbal, Crochon prend la parole, & réclame contre le passage qui contient l'arrêté pris le 7 de ce mois par le conseil. Cet arrêté charge une commission de revoir les procès-verbaux d'élection des juges nommés en l'an 4 & l'an 5. Or il est présenté dans le procès-verbal comme si cette commission étoit chargée aussi de proposer des mesures contre les juges qui se trouvent dans la loi du 3 brumaire ; cette loi étant claire & précise, Crochon croit que la commission n'a rien à faire à cet égard.

Après quelques débats, comme tous les membres qui ont parlé dans la question ne sont pas présens, le conseil renvoie cet objet à trois heures.

Il autorise Berlier à faire imprimer un travail sur les domaines engagés.

Quirot rend un témoignage honorable au zèle & aux sentimens civiques des conscrits du Doubs ; il en sera fait mention au procès-verbal.

Duplantier présente la rédaction de la résolution relative aux peres, meres & ascendans d'émigrés ; elle éprouve quelques difficultés, & le tout est renvoyé à la commission.

Thiessé présente à la discussion le projet de résolution sur les moyens de compléter les dispositions de la loi du 10 vendémiaire an 4, sur la responsabilité des communes, & ceux propres à préserver les citoyens des poursuites dirigées contre eux, en haine de la république.

Vous devez, représentans du peuple, dit Thiessé, un remède prompt & nécessaire à la république, au salut des républicains ; vous le devez à la magistrature française elle-même. Depuis trop long-temps elle se déshonore ; se sont glissés dans son sein ; depuis trop long-temps elle gémit sur les maux qu'ils produisent & sur l'infamie qui en rejaillit sur elle, parce que la douleur qui accuse, maudit le pouvoir & généralise la plainte. Combien de magistrats probes, austeres & républicains, voudroient voir la justice nationale purifier le sanctuaire par la punition des indignes créatures qu'un génie ennemi a introduites dans son sein ! Combien seroit honorable & respectée cette magistrature qui offrirait pour garantie à la société son dévouement républicain, l'austérité de ses mœurs, & son amour ardent pour le travail ! Elle trouveroit son honneur, sa gloire & sa sûreté bien plus encore dans la confiance & l'affection de tous les bons citoyens, que dans l'indépendance que les loix lui assurent.

Elle parviendra, n'en doutons point, à ce degré d'honneur & de considération, quand enfin la république ne sera plus exposée à recevoir ses magistrats de la main de ses ennemis.

Thiessé lit le projet sur lequel on fait diverses observations.

Le conseil renvoie le tout à la commission.

On relit le procès-verbal, & Crochon reproduit la motion qu'il a faite au commencement de la séance ; la discussion s'engage ; Genissieux est d'avis que le conseil ne doit ôter à sa commission aucun moyen de faire connoître les magistrats prévaricateurs : quand le corps législatif, dit-il, doit prononcer sur de grandes mesures de salut public, peut-il s'astreindre à toute la rigueur des loix ?... (On murmure).

Laissez-moi expliquer ma pensée, reprend Genissieux. Supposez les opinions partagées sur la question de savoir si un procès-verbal d'élection est illégal ; mais si des pièces prouvent que les juges sont ennemis de la liberté, hésitez-vous à les éleigner ? La constitution, dit-on. C'est parce que je veux son maintien que je veux aussi que tous ceux qui sont appelés à la défendre la veuillent comme moi. Après quelques débats, le conseil maintient son arrêté.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Séance du 9 frimaire.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la résolution du 6 brumaire, qui oblige les créanciers de la

république à produire leurs lettres dans un délai fixé, à peine de déchéance.

Jourdain & Cornudet combattent la résolution qu'ils regardent comme une atteinte portée à la propriété.

Laussat, rapporteur, répond que la prescription est une disposition que le législateur peut étendre ou restreindre suivant que les circonstances peuvent l'exiger. D'ailleurs les créanciers de la république ont déjà été prévenus par les loix précédentes, de l'obligation où ils étoient de produire leurs titres.

Le conseil approuve la résolution.

Bordas propose d'approuver la résolution du 26 brumaire, relative au partage des biens indivis avec la république. Il justifie la résolution en disant que l'état des finances de la république lui fait un devoir de recueillir tous les revenus qui lui appartiennent, & de retirer aux co-propriétaires de biens indivis avec elle la jouissance provisoire de ces biens qu'ils avoient obtenus par l'article 14 de la loi du 13 nivôse an 3.

Le conseil approuve la résolution.

Delneufcour annonce qu'il est parti, du département de Jemmappes pour l'armée, trois mille conscrits qui ont été suivis d'un grand nombre de jeunes citoyens entrés volontairement.

Bourse du 9 frimaire.

Amsterdam 61, 61 1/2 à 5/8.	Rente viagere
Idem cour 58 3/4, 59 1/4.	Rente provis.
Hambourg 193, 199.	Tiers cons. 11 f. 75
Madrid 11 f. 50 c.	Bon 3/4 1 f. 91
Mad. effect 14 f. 50 c.	Bon 1/2 1 f. 88
Cadix 11 f. 50 c.	Bon 1/4
Cad. effect 14 f. 55 c.	Or fin 106
Gènes 96 1/2, 95 1/4.	Lingot d'arg 50 f. 75
Livourne 105 1/4, 104 1/2.	Portugaise 97 f. 25
Bâle pair, 1 per.	Piastre 5 f. 35
Geneve 3 per.	Quadruple 81 f. 75
Lyon pair 15 j.	Ducat d'Hol. 11 f. 75
Marseille pair 10 j.	Guinée 26 f. 25
Bordeaux pair 15 j.	Souverain 35 f. 25
Montpellier pair 15 j.	

Esprit 3/4, 390 à 400 fr. — Eau-de-vie 22 deg., 290 à 300 fr. — Huile d'olive, 1 fr. 20 à 25 cent. — Café Martinique, 3 fr. — Café St-Domingue, 2 f. 75 à 85 cent. — Sucre d'Amsterdam 2 fr. 35 à 50 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 30 à 40 c. — Sucre de Marseille, 1 f. 2 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 c. à 3 f. — Coton des isles, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Sel, o f.

Recherches historiques et politiques sur Malte, par . . . ornées de gravures représentant les médailles antiques & de la carte de cette île ; par le citoyen Capitaine, un volume in-8°. Prix, 2 fr. 4 déc. & 3 fr. franc de port ; en papier vélin, 5 fr. A Paris, chez l'imprimerie de C. Cramer, rue des Bons-Enfans, n°. 12, au n°. 1 & se vend chez Desenne, libraire, palais Egalité, n°. 1 & Malherbe, palais Egalité, n°. 72 ; & chez les marchands de nouveautés.

Cet ouvrage estimable contient un précis de l'histoire ancienne de Malte, & une description de tout ce que cette île offre de plus intéressant. On y montre les nombreux avantages que les Français peuvent retirer de sa possession.

Les recherches profondes & curieuses que l'auteur a faites de manière dont il les a présentées, doivent lui faire trouver beaucoup de partisans, que de lecteurs.

A. FRANÇOIS.